

retraité actif malgré lui

Par **Gilles**, le **09/06/2009** à **15:20**

J'attends de vous les conseils relatifs à la situation suivante :

Je sers d'intermédiaire entre une société de luxe suisse et un armateur hollandais :

- objet : à la demande de la société suisse j'ai recherché un grand voilier pour une journée de location en septembre prochain à Honfleur pour réception de 80 personnes à bord, courte sortie en mer + déjeuner à bord.

Un contrat de location va être signé directement entre la Société suisse et l'Armateur comportant toutes les garanties et les modalités agréées par les deux parties. Mon nom n'apparaîtra nulle part. Je n'ai pas de contrat, ni avec l'une ni avec l'autre. Bien que retraité ce sont mes connaissances nautiques qui ont permis de satisfaire les besoins exprimés (en toute modestie !).

La Société suisse m'a demandé de lui établir une facture de 5.000 Euros au titre de mes conseils, temps passé, déplacements à venir, etc ... portant le libellé ' prestation pour organisation d'une journée à bord à Honfleur ' et ils m'en ont déjà versé la moitié.

Tout se présente pour le mieux ... si ce n'est qu'à réflexion je me demande si ma responsabilité personnelle pourrait être engagée s'il intervenait un problème, un litige, lors de l'opération en question.

Merci de me donner vos conseils appropriés.